



**Enquête auprès des entreprises françaises sur  
les conditions de prise en compte des besoins  
de décarbonation et d'adaptation au  
changement climatique**

**Compte rendu**

**Septembre 2020**

# Conditions de décarbonation et d'adaptation au changement climatique des entreprises françaises.

Synthèse des résultats d'un questionnaire adressé aux entreprises afin de déterminer leurs capacités, leurs attentes et de formuler un positionnement pour un outil d'accompagnement.

Citepa, le 17 septembre 2020

## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| <i>Présentation du questionnaire</i>        | 3  |
| Problématique                               | 3  |
| Méthodologie :                              | 3  |
| <i>Principaux résultats et commentaires</i> | 5  |
| Informations générales :                    | 5  |
| Engagement des entreprises pour le climat   | 8  |
| Comptabilisation des gaz à effet de serre   | 13 |
| <i>Conclusion</i>                           | 16 |

# Présentation du questionnaire

## Problématique

Afin d'orienter les entreprises dans leur démarche pour une transition bas carbone, il existe un grand nombre d'initiatives, et plus d'une vingtaine de calculateurs et référentiels qui permettent le rapportage et la fixation de nouveaux objectifs. Toutefois, nous avons été étonnés du peu d'études disponibles portant sur les attentes et procédés mis en œuvre quant aux trajectoires décarbonées des entreprises. Les recommandations des pouvoirs publics et des experts ainsi que les promesses techniques des méthodes et outils commercialisés pour inciter à une réduction des émissions de gaz à effet de serre ne semblent pas toujours reposer sur une analyse des attentes des entreprises et des organisations mais plutôt dériver de scénarii d'émissions préparés par des cabinets d'études, administrations et instituts internationaux. L'impératif et cadre d'une trajectoire à +2°C à la fin de siècle, de manière descendante, guide bien souvent les obligations réglementaires et outils mis à disposition.

Nous avons essayé, par un questionnaire *ad hoc*, d'évaluer de quelles façons croiser des attentes et des usages en entreprise avec des outils et méthodes de rapportage vis-à-vis des actions de décarbonation et d'adaptation.

Ce questionnaire a été conçu en interne, mais soumis à consultation de différents interlocuteurs et spécialistes extérieurs (EpE, MEDEF, membres du Conseil d'Administration du Citepa, que nous remercions vivement pour leur contribution). Il a été adressé à des directions techniques, de développement durables ou RSE d'organisations privées, en juillet et août 2020, auprès des entreprises françaises au regard de leurs attentes en matière de rapportage de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), d'élaboration de leur transition décarbonée, de fixation d'objectifs de réduction des émissions ou des dommages, de communication de leurs efforts « climat », et de politiques et mesures de mitigation comme d'adaptation.

## Méthodologie :

Nous avons réalisé l'enquête auprès de plus de 1700 entreprises françaises (1100 entreprises dans le fichier mail de du prestataire de service Kompass, plus de 500 mails envoyés depuis le Citepa). Certaines entreprises répondantes ont fait suivre l'enquête auprès de leurs adhérents, pour un total de plus de 2000 entreprises. Dans ce contexte, nous avons envoyé le questionnaire aux personnes qui seraient a priori les mieux informées de la situation de l'entreprise au regard de sa démarche bas carbone, à savoir les responsables de développement durable et/ou environnement. Nous avons également diffusé le questionnaire auprès d'adhérents privés du Citepa (entreprises et syndicats professionnels) ainsi qu'à des bureaux d'études et des entreprises qui sont en contact avec le Citepa.

Le questionnaire comprend 36 questions, réparties en trois sections afin d'éviter le maximum de biais et permettre une exploitation automatisée et quantitative en plus d'un verbatim utile aux recommandations.

La première section porte sur les informations générales de l'entreprise et du répondant, à savoir le poste qu'occupe ce dernier dans l'entreprise, le type d'activité, le nombre de salariés de l'entreprise ainsi que la présence ou non de filiales à l'étranger.

La deuxième section s'intéresse aux engagements de l'entreprise pour une transition bas carbone. Cette partie regroupe 24 questions. Une première sous-partie nous révèle dans quelle mesure l'entreprise prend en compte les enjeux du changement climatique, d'abord en s'informant si une trajectoire bas carbone est menée par l'organisme ou si une analyse des risques et opportunités liée au changement climatique (CC) est réalisée. On s'interroge également sur les actions mises en œuvre dans la lutte contre le CC. Ensuite, nous nous sommes intéressés aux outils de comptabilité carbone que les entreprises emploient et les raisons qui ont dirigé leur choix dans l'usage de tel ou tel outil. Cette partie nous semble la plus importante car elle nous renseigne sur la pertinence des dispositifs existants du point de vue des répondants.

En poursuivant le questionnaire, nous nous sommes interrogés sur les référentiels et dispositifs utilisés pour effectuer une analyse par scénarii. Finalement, nous avons tenté d'évaluer le degré de la transparence des communications de l'entreprise au regard du climat au niveau financier, ainsi que le degré de la coopération de cette dernière avec l'État.

La troisième section porte sur les mesures générales mises en œuvre et envisagées par l'entreprise pour assurer une économie circulaire (EC) et une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, nous avons choisi comme référence les actions liées à l'EC établies par l'ADEME. Des grilles de notation sont également à disposition pour identifier les opportunités liées à la pratique d'actions de décarbonation, ainsi que les actions relatives à l'adaptation au CC et à la résilience.

L'exploitation des résultats ne repose que sur 70 retours (taux de retour de +3,5%), ce qui est nettement insuffisant pour prétendre à une représentation statistique de la diversité des entreprises. Certains tris ne sont pas significatifs et donc ne sont pas exploités dans cette synthèse, étant donné le faible nombre de répondants par sous-catégorie. Le fait que le taux de retours soit faible peut résulter de la période de congés d'été, d'un moment très particulier de la pandémie Covid-19 qui a pu accaparer l'attention des entreprises (cela ayant pu reléguer la question climatique au niveau de l'exploitation à un second plan), du cadre d'enquête informel, ou de la méconnaissance du Citepa pour certaines entreprises.

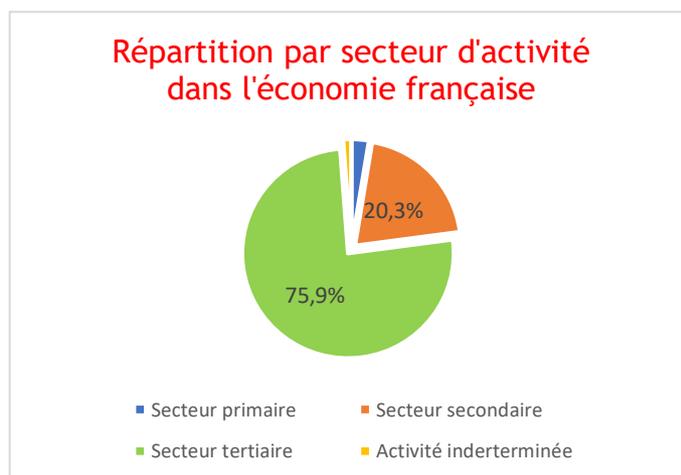
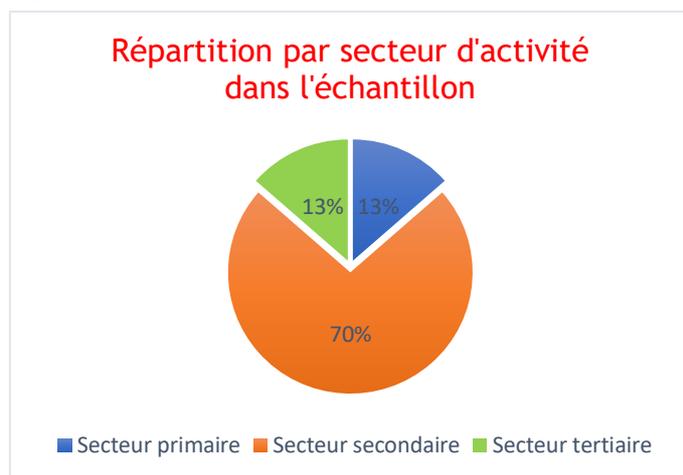
Cependant, nous estimons que certaines réponses sont exploitables de manière qualitative, en tant qu'exemples.

# Principaux résultats et commentaires

Il s'agit d'une analyse univariée.

## Informations générales :

### Type d'activité :



Où :

- Le secteur **primaire** regroupe les activités « dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements. ». Il s'agirait dans notre cas des activités liées à l'agriculture et à l'énergie
- Le secteur **secondaire** regroupe les activités « consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction). »
- Le secteur **tertiaire** se compose du tertiaire « principalement marchand » (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ; et du tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Selon les données de l'INSEE sur la répartition des entreprises par secteur d'activité dans l'économie française en 2017, notre échantillon n'est pas représentatif. Ceci s'explique en grande partie car les interlocuteurs directs du Citepa proviennent en majorité du tissu industriel. Tout au plus s'agit-il d'une représentation correcte des secteurs primaires et secondaires. Ce qui est très significatif en soi puisque le secteur tertiaire a été largement interrogé mais n'a que peu répondu. On peut penser que ce secteur tertiaire s'estime moins concerné par le sujet des émissions de GES. Ce qui revient à minorer les sources de GES issus des transports (déplacements de personnel en France et à l'étranger) ainsi que les sources de GES issues de l'informatique et internet. Cependant, les répondants se situent dans les secteurs

représentant les 80% des émissions en France. Ces mêmes secteurs primaires et secondaires se montrent particulièrement intéressés par le thème de l'atténuation et concernés par la réglementation dans ce domaine (SEQE, obligations réglementaires pourtant sur les entreprises de plus de 500 salariés). Par ailleurs, on notera ci-dessous la participation de PME qui échappent à certaines obligations réglementaires mais s'estiment probablement concernées par cette problématique. L'échantillon des répondants est donc une base utile à notre réflexion, constitué des principaux émetteurs (secteurs) et des assujettis (ETI, Grandes entreprises) à la réglementation ainsi que de PME (sensibilisées).<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Source ADEME : La Loi portant sur l'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour **un certain nombre d'acteurs** (voir extrait de l'article L.229-25). Les bilans d'émissions de GES ont **pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre des acteurs publics et privés**, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

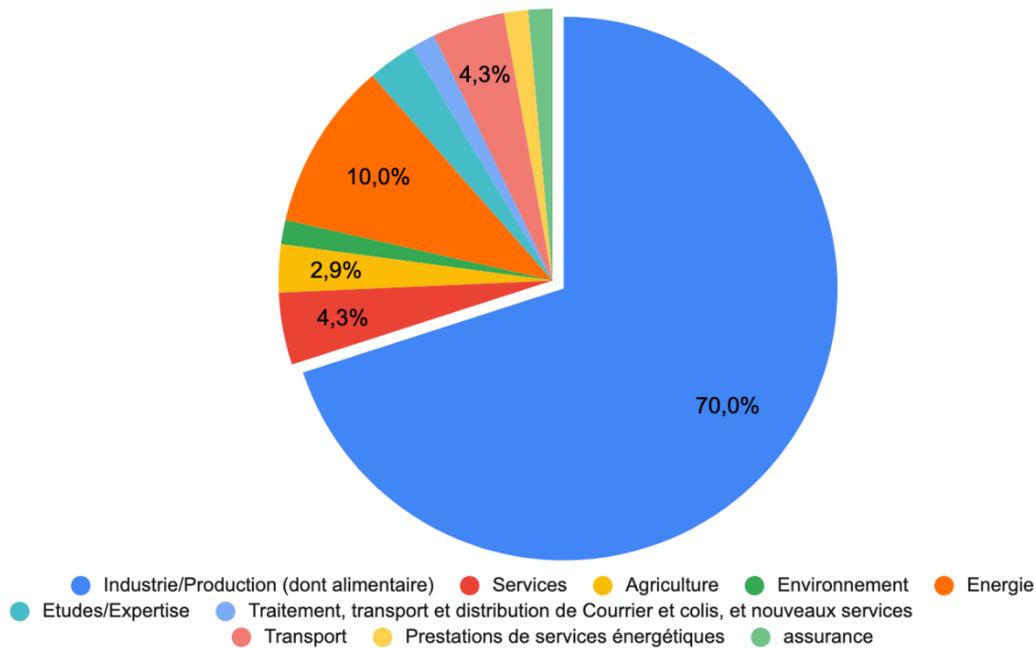
La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015) a fait évoluer les textes sur :

- La périodicité :
  - Tous les 4 ans pour les entreprises (au lieu de trois ans auparavant). Cela leur permet de coordonner, si elles le souhaitent, la réalisation de leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec celle de leur [audit énergétique](#) ;
  - Tous les 3 ans pour les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public ;
- La sanction : depuis le 1er janvier 2016, les manquements à l'établissement ou à la transmission du bilan des émissions de gaz à effet de serre peuvent être sanctionnés par une amende d'un montant maximum de 1 500 € ; La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat réévalue cette sanction à 10 000 € avec un maximum de 20 000 € si récidive ;
- La publication : les bilans établis après le 1er janvier 2016 doivent être transmis et publiés via la [plate-forme informatique des bilans d'émissions de gaz à effet de serre](#) administrée par l'Ademe. Les obligés sont encouragés à publier sur cette plate-forme leurs bilans antérieurs au 1er janvier 2016.

#### Qui est concerné ?

- Les entreprises de plus de 500 salariés (250 dans les DOM)
- Les collectivités de plus de 50 000 habitants
- Les établissements publics de plus de 250 agents
- Les services de l'Etat

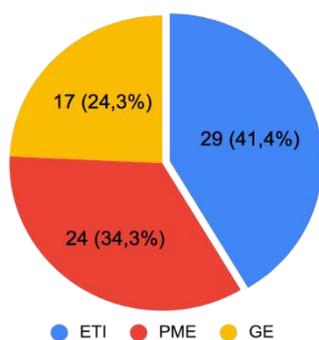
### Type d'entreprises :



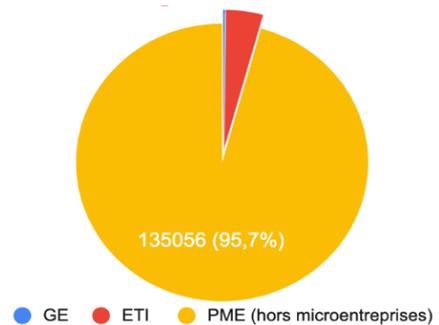
Les entreprises présentes dans l'échantillon sont majoritairement des **entreprises privées** (70% de l'échantillon).

### Taille des entreprises :

Répartition des entreprises de l'échantillon



Répartition des entreprises dans l'économie française



Où :

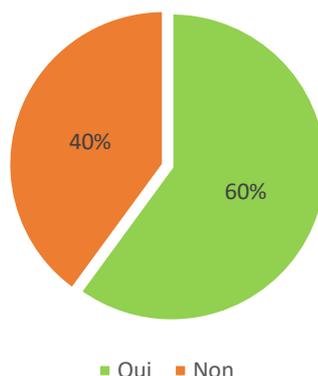
|     |                   |
|-----|-------------------|
| PME | Entre 10 et 249   |
| ETI | Entre 250 et 4999 |
| GE  | >5000             |

Toutes les tailles des entreprises sont représentées dans l'échantillon, et presque également réparties. Toutefois, nous observons une prédominance des PME dans

l'économie française, où elles comptent pour plus de 95% de l'ensemble des entreprises. Encore une fois, notre échantillon est peu représentatif des entreprises françaises.

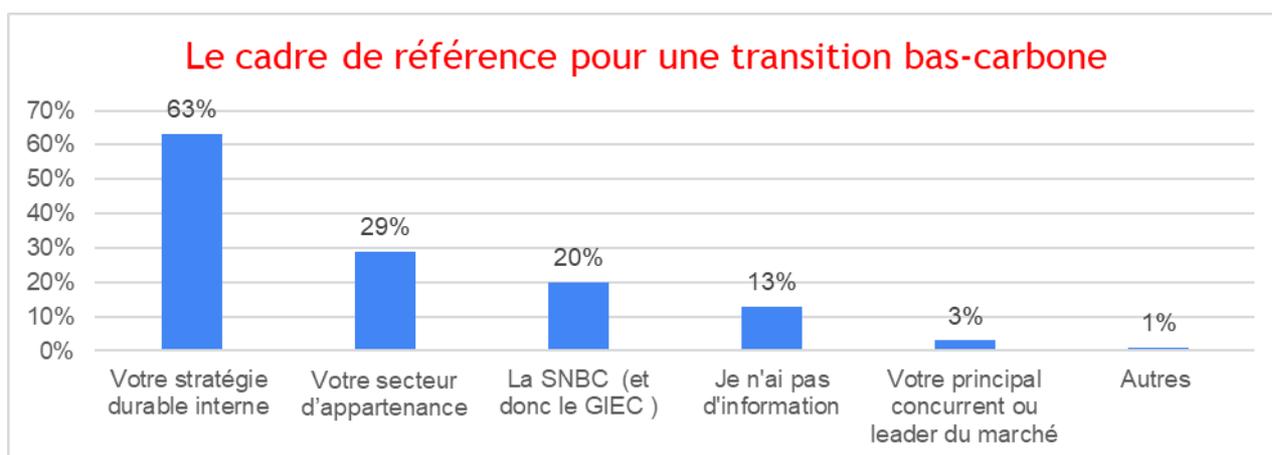
### Filiales ou bureaux à l'étranger :

#### Présence de filiales à l'étranger



Les répondants ont majoritairement des activités à l'étranger, ce qui peut influencer leurs sources d'émissions (déplacements) et type de rapportage (centralisé ou par filiale).

### Engagement des entreprises pour le climat

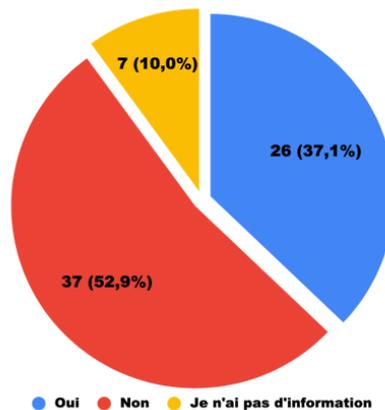


La stratégie durable interne est le cadre de référence le plus représenté et qui semble, pour 62% des entreprises, être un cadre propice pour assurer une transition bas-carbone. Rappelons que c'est justement cette approche ascendante qui est secondaire dans l'élaboration des scénarios nationaux de trajectoires décarbonées ainsi que dans l'élaboration des dispositifs réglementaires de rapportage.

Pour les entreprises qui souhaitent entamer une transition bas carbone, l'approche sectorielle est légèrement plus citée que l'approche générale (« nationale au sens de la SNBC »).

L'élaboration des stratégies décarbonées des entreprises répondantes est préférentiellement un processus *bottom-up*, fondé sur la stratégie durable interne.

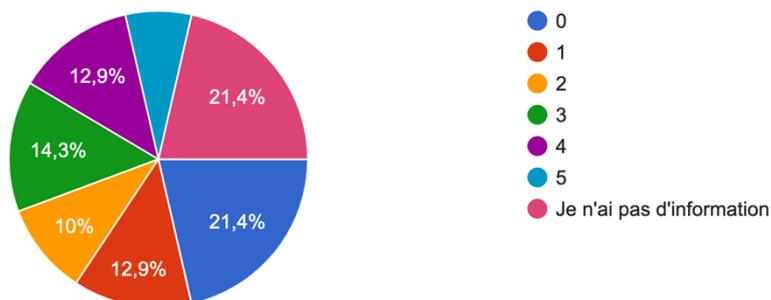
### Analyse des risques liés au changement climatique



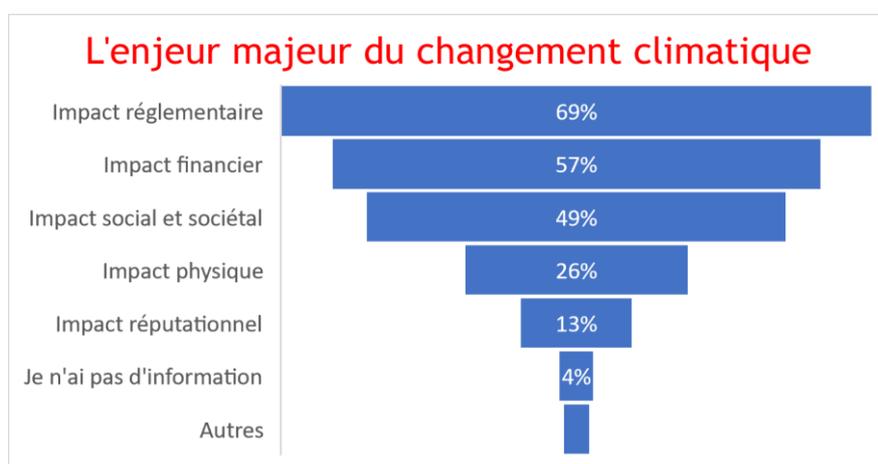
Plus d'un tiers des entreprises répondantes a effectué une analyse des risques et opportunités en matière climatique et de transition énergétique, alors que 60% jugent qu'une trajectoire devrait se fonder sur la stratégie durable de l'entreprise.

Pour deux tiers des répondants, la stratégie de l'entreprise ne s'appuie donc pas sur **une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au réchauffement climatique**. A noter que ce sont principalement les grandes entreprises qui ont déjà effectué une telle analyse des risques et opportunités.

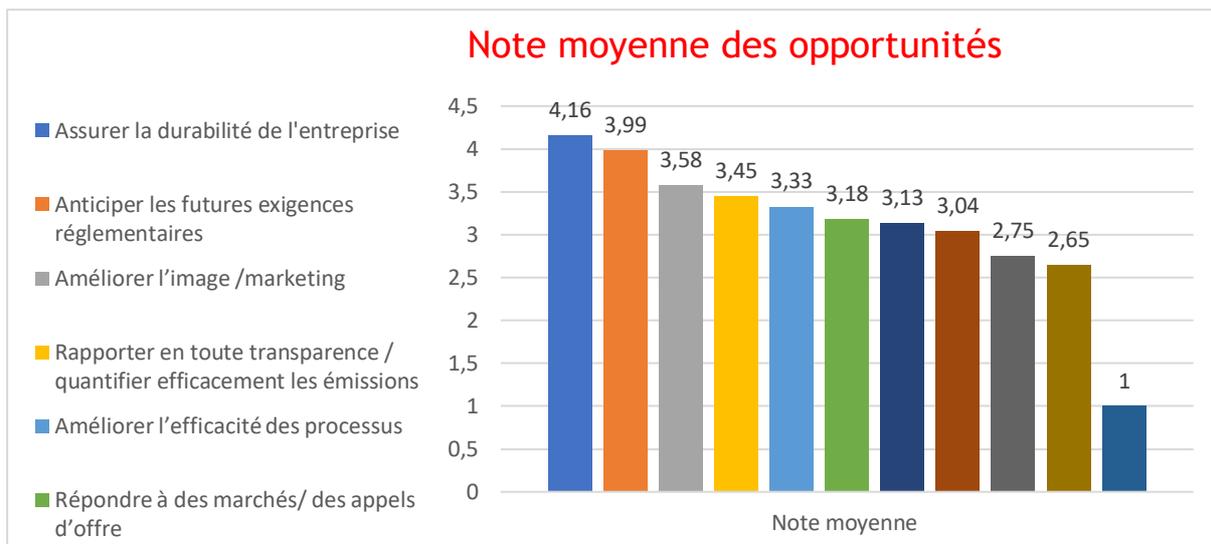
## Consultation ou coopération avec les services de l'État concernant l'objectif de décarbonation



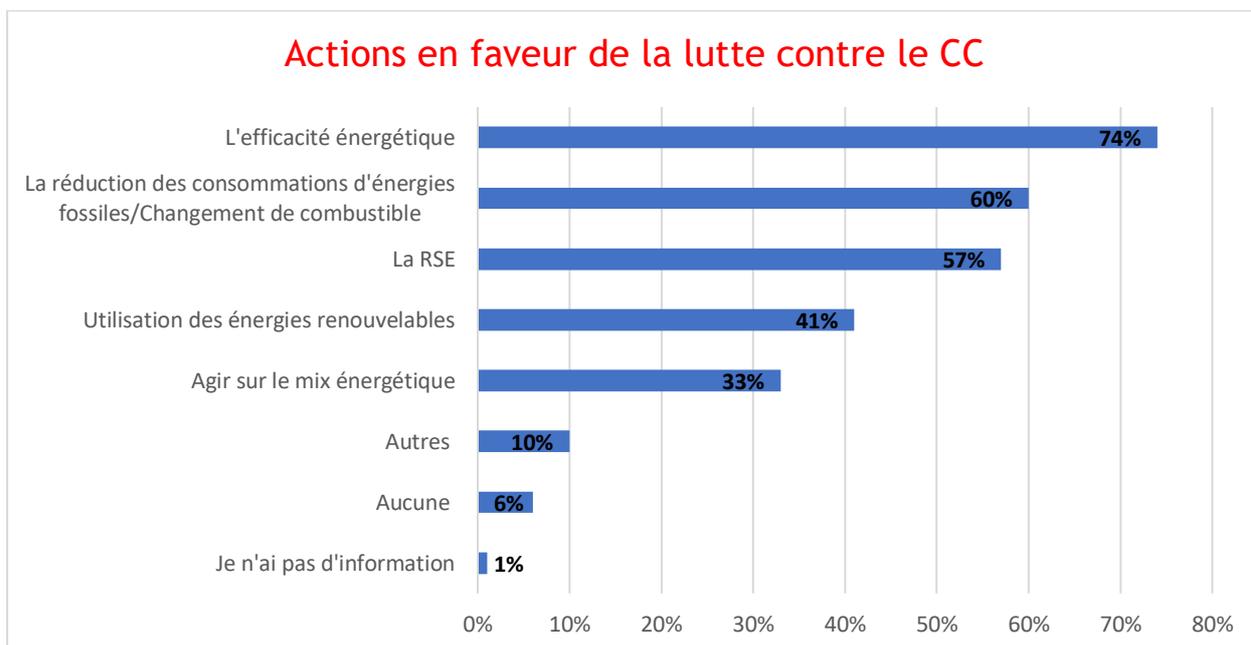
Une majorité des répondants affiche une faible coopération avec les pouvoirs publics sur le thème de la décarbonation, au vu du graphique ci-dessus. Parmi les entreprises accordant une note égale à 4 ou 5, il y a les grandes entreprises.



**L'obligation réglementaire**, à savoir l'interdiction d'énergies fossiles, de substances, de productions, l'augmentation du prix de la tonne de CO<sub>2</sub>, est un des principaux enjeux du changement climatique pour la grande majorité des entreprises répondantes. Dans cette veine, la procédure du MRV (*Monitoring, Reporting et Verification*) que doit suivre les entreprises assujetties et dont les sites sont soumis à l'ETS, rend compte de l'impact réglementaire. Un fort intérêt pour l'aspect financier est également relevé par une grande partie des entreprises, suivi de l'impact social et sociétal pour la moitié d'entre elles.

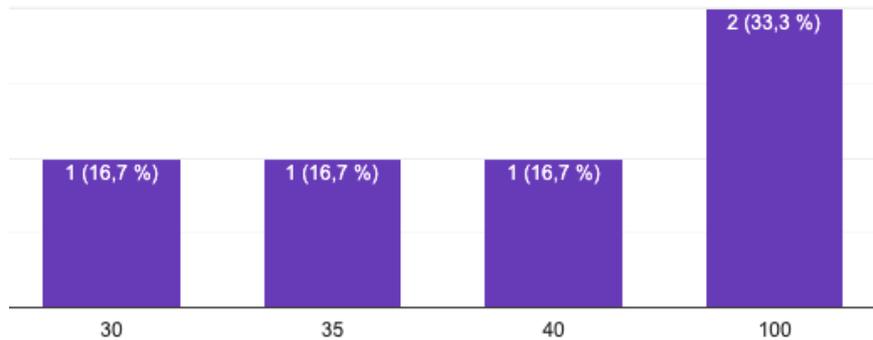


Ce graphique confirme les principaux objectifs perçus par les répondants en matière de décarbonation : **continuer/perdurer dans ses activités face aux enjeux de coûts énergétiques, sociaux et environnementaux et de satisfaction des obligations réglementaires**. Les principaux drivers de la décarbonation en entreprise sont donc **les coûts et la réglementation** en matière de reporting transparent, loin devant la concurrence et l'image/attractivité.



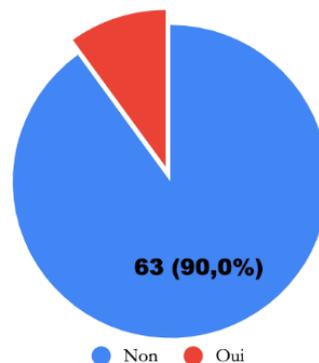
Les préoccupations climatiques gravitent autour de l'usage et du coût des différentes sources d'énergie d'une part et, d'autre part, des obligations de reporting dits RSE. **L'optimisation des coûts « carbone » est donc une réelle préoccupation, lorsqu'elle se focalise sur l'usage de l'énergie.**

## Prix du carbone



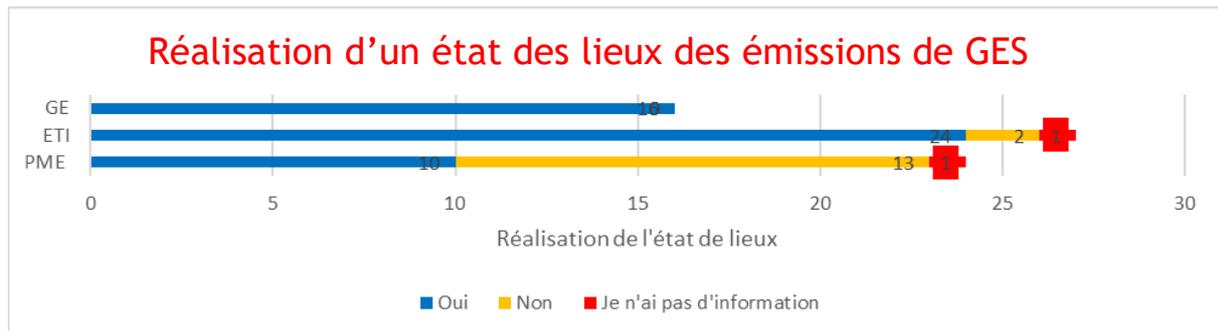
Seulement 5 entreprises (sur un total de 70) ont volontairement mis en place un prix carbone. Il s'agit de grandes entreprises qui utilisent un prix interne du CO<sub>2</sub> (allant de 30 à 100 €/tCO<sub>2</sub>e), afin d'évaluer la rentabilité d'un projet en internalisant les externalités liées aux émissions et ainsi favoriser les projets et investissements bas carbone.

## Envisagez-vous de soumettre une méthode de décarbonation pour labellisation bas carbone ?

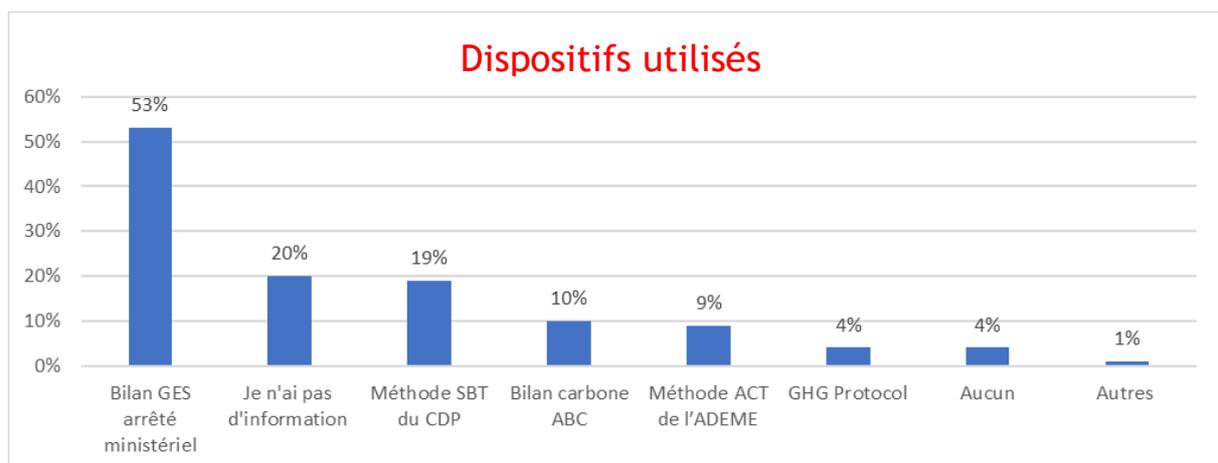


Très peu d'entreprises envisagent de soumettre une méthode de décarbonation labellisée bas carbone. Ce dispositif piloté par la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat), récent, n'est pas encore suffisamment connu (en dehors des thèmes liés à la biomasse) pour être plébiscité.

## Comptabilisation des gaz à effet de serre

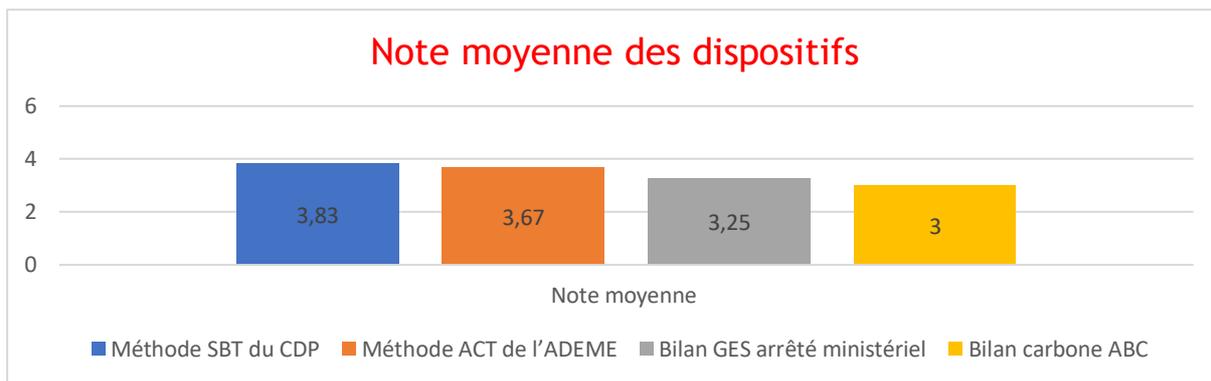


C'est sans surprise que l'on constate que toutes les grandes entreprises ayant répondu avaient réalisé un état des lieux de leurs émissions de gaz à effet de serre, étant réglementaire soumis à la réalisation d'un bilan GES. Plus de la moitié des PME n'ont pas réalisé un état des lieux de leurs émissions de GES, potentiellement par manque d'intérêt, par manque d'obligation et/ou par manque de connaissance sur le sujet et sur les dispositifs de rapportage. Ce graphique montre toutefois **un intérêt pour la décarbonation en dehors de toute contrainte réglementaire de rapportage chez une part notable des PME (entreprises de moins de 250 salariés).**

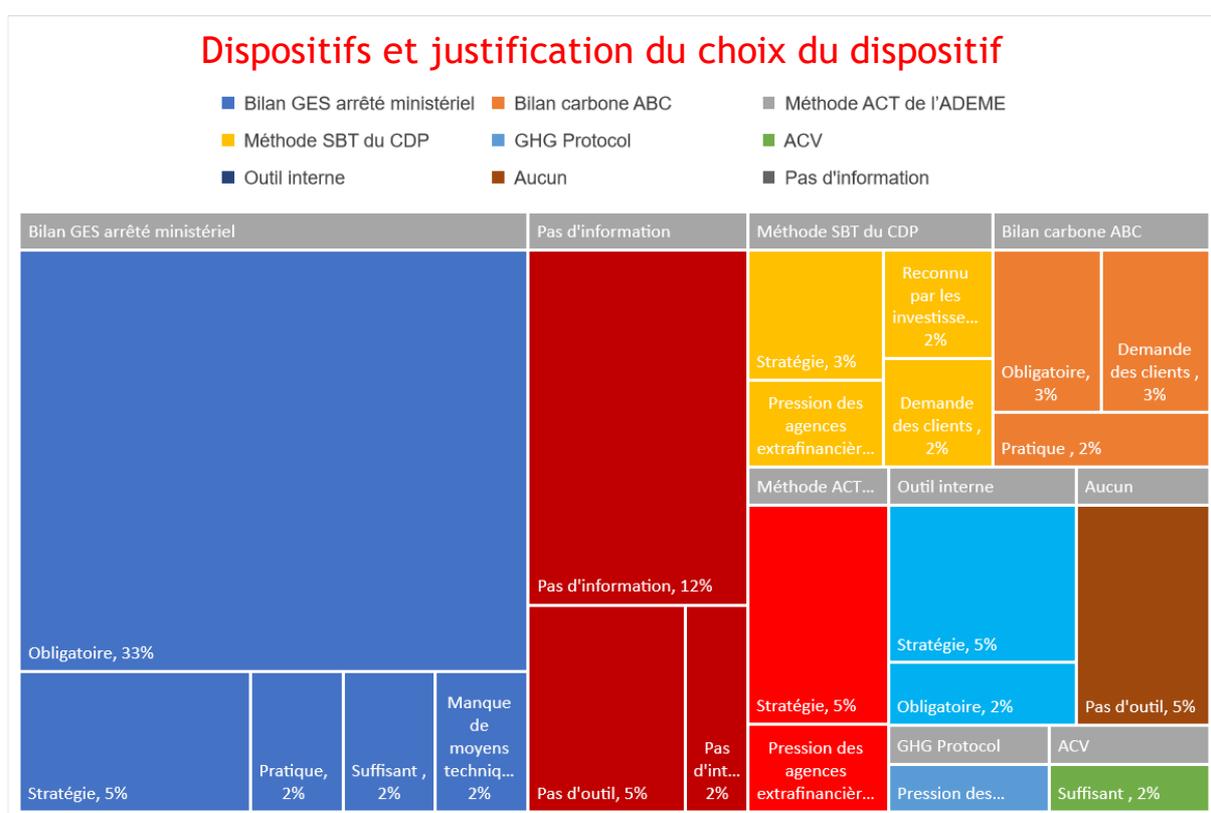


Une partie des entreprises utilise la méthode SBT (grands groupes), puis, pour moitié moins, les méthodes ABC et ACT.

Rappelons que les participants pouvaient ici choisir plusieurs dispositifs, et parmi tous ceux ayant opté pour ACT, une seule entreprise a eu recours au bilan carbone ABC. SBT a conquis une bonne partie des répondants au sein des grands groupes alors que les outils et méthodes ABC et ACT n'ont séduit qu'une faible partie des répondants. Si ce constat peut sembler contradictoire avec le fait que selon la majorité des répondants la stratégie durable de l'entreprise devrait guider sa transition bas carbone et non les cadres nationaux, une hypothèse pour l'expliquer peut résider dans le fait que SBT est pourvue d'une plus grande visibilité au niveau des investisseurs pour les grandes entreprises. Cependant, cette intensité d'application ou d'attractivité des divers dispositifs n'a pas de valeur statistique.

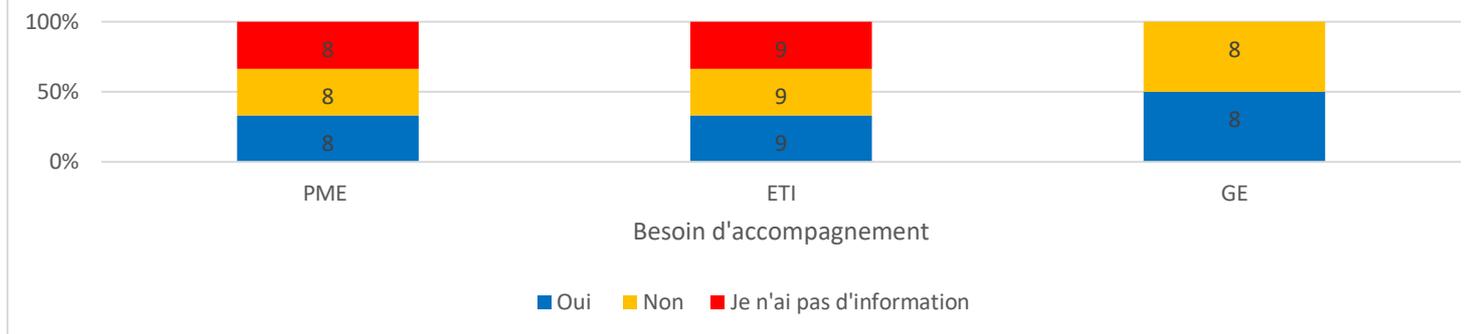


Les appréciations des dispositifs les plus connus sont relativement voisines chez les répondants, sans valeur statistique.



Pour les entreprises qui s'appuient sur les évaluations de SBT, ACT ou de GHG Protocol, elles s'y contraignent plutôt dans le cadre d'une « stratégie » ou une « décision du groupe », voire même d'une « pression des agences de notations extra financières ». La « demande des clients » et la « reconnaissance » de la méthode SBT auprès des investisseurs sont également des motifs d'utilisation de ce dispositif auprès des grands groupes.

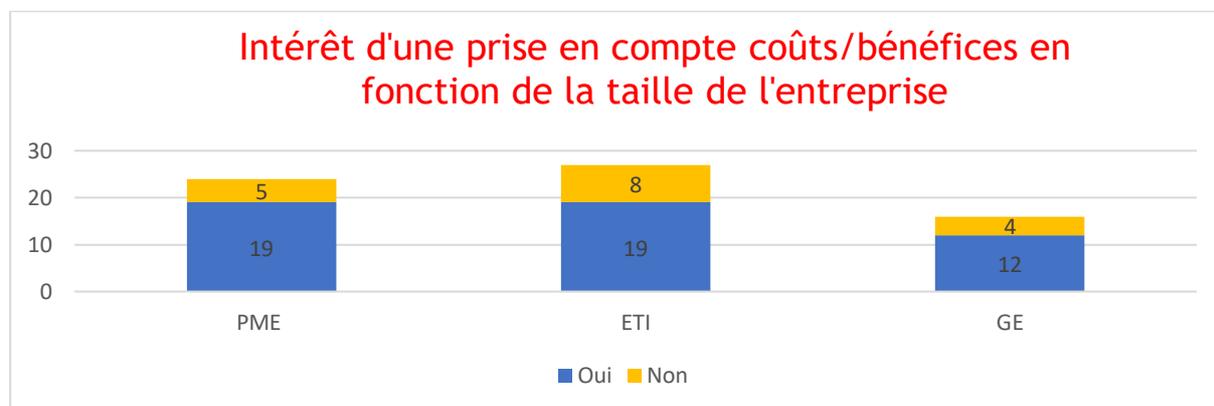
### Besoin d'accompagnement selon la taille de l'entreprise



Plus d'un tiers des entreprises ont indiqué un besoin d'accompagnement sur le sujet climat. A noter qu'un peu moins d'un tiers des répondants a indiqué ne pas avoir l'information nécessaire.

Parmi les différentes typologies des entreprises, ce ne sont pas les ETI et les PME qui demanderaient le plus à être accompagnées dans leurs démarche de transition bas carbone, contrairement à l'intuition. Cela ne concernerait que les mieux informées d'entre elles, semble-t-il. **La grande taille de l'entreprise, du fait de la perception des enjeux et de leur complexité, aide l'entreprise à mieux appréhender son besoin d'accompagnement.** Inversement, lorsque l'entreprise est de plus petite taille, le manque d'information sur le sujet et ses véritables enjeux internes, empêcherait une part des ETI et PME de percevoir l'intérêt d'un éventuel accompagnement externe. **Ce sont les mieux informés qui perçoivent le mieux le besoin de support/accompagnement.**

### Intérêt d'une prise en compte coûts/bénéfices en fonction de la taille de l'entreprise



**Une approche coûts-bénéfices permettant de révéler les actions à prioriser pour optimiser la transition bas carbone semble intéresser la plupart des entreprises recensées.**

Quel que soit la taille de l'entreprise répondante, seules environ 20 à 25% d'entre elles ne souhaitent pas d'approche coûts-bénéfices.

## Conclusion

**Le faible taux de réponse** à cette enquête amène à penser, qu'en dehors d'explications contextuelles (congés d'été, Covid-19), le sujet de la décarbonation et de la transition « climat », par, et dans, les entreprises, ne mobilise pas encore. Ce premier résultat corrobore une autre étude allant dans le même sens, et menée par BPI France en 2020 intitulée « *Les dirigeants de PME-ETI face à l'urgence climatique*<sup>2</sup> », et n'ayant reçu que 1,2% de réponses sur les quelques 100 000 envois. Un indicateur à l'appui de cette hypothèse est la motivation première de la contrainte réglementaire couplée à l'absence d'une cause « environnementale ».

Les conclusions que l'on peut tirer de ce petit échantillon, n'ont pas de valeur statistique. Les réponses peuvent tout au plus permettre une appréciation quantitative. Un approfondissement de cette enquête serait nécessaire. Par ailleurs, derrière les faibles taux « en général » et les notes d'application/attractivité moyennes, existe une grande variété d'entreprises de tous types, dont certaines au contraire ont parfaitement conscience des enjeux climatiques.

Cependant, ce qui semble ressortir des réponses est que **la transition écologique semble encore souvent perçue comme une obligation**. Comme dans l'étude BPI France, notre étude révèle qu'indépendamment de la taille des entreprises, c'est le **niveau de sensibilisation et d'information des responsables techniques et de développement durable et du dirigeant, qui motive le plus à la transition énergétique et écologique en entreprise**. C'est toujours le cas des répondants appartenant à des grands groupes, et c'est le cas chez la moitié des PME-ETI. Plus ils s'informent de façon active sur le climat et l'environnement, plus ils ont conscience des risques, et plus ils mènent des actions dans leur entreprise (dans l'étude BPI, 65 % d'entre eux disent avoir intégré le climat dans leur stratégie contre 19 % pour ceux qui ne s'informent pas). **Le besoin d'accompagnement est proportionnel à la perception de ces enjeux** et non pas inversement proportionnel à la taille de l'entreprise. Une proportion notable des entreprises privées attend des outils et des méthodes de comptabilité carbone mieux ajustées à leurs besoins.

Notre enquête a mis en avant que **les entreprises plébiscitent les méthodes en *bottom-up*** (= ascendante), fondées sur la stratégie durable de l'organisation. Ce n'est que dans un second temps, que cette stratégie interne de développement décarbonée sera croisée avec des trajectoires sectorielles ou nationales. **Ceci est contraire à la logique des principaux dispositifs en vigueur**, qui partent de l'international, du national, puis du secteur, pour approcher la trajectoire de l'entreprise.

Au travers de sa transition, **l'entreprise cherche d'abord à renforcer sa durabilité, au sens de sa pérennité**, notamment vis-à-vis des impacts du changement climatique (sécurité, risques), et, plus prosaïquement, sur ses droits d'exercer son activité (conformité à la réglementation). Pour accomplir cette transition

---

<sup>2</sup> <https://www.bpifrance-lelab.fr/Analyses-Reflexions/Les-Travaux-du-Lab/Les-dirigeants-de-PME-ETI-face-a-l-urgence-climatique>

décarbonée, l'entreprise se centre bien souvent **sur le thème de l'efficacité énergétique** (avant le taux d'EnR, le mix).

Une part notable des répondants PME/ETI **ne fonde cependant pas sa stratégie « climat » (que ce soit en matière d'atténuation que d'adaptation) sur des outils d'analyse ajustés à cette thématique (sauf l'audit énergétique)**. En effet, 53% des entreprises répondantes n'avaient pas effectué une analyse des risques et opportunités en matière climatique (sans compter les réponses « je n'ai pas l'information ») et de transition énergétique, alors que 60% jugeaient qu'une trajectoire devait se fonder sur la stratégie durable de l'entreprise.

Une approche orientée coûts/bénéfices semble intéresser les entreprises répondantes.

Enfin, plus de la moitié des entreprises a indiqué ne pas collaborer avec l'Etat, ou très peu (ou ne pas avoir l'information) dans ce domaine. **Une interface d'échanges entre les entreprises et l'Etat** (qui pilote la SNBC et la PPE) (en priorité les ETI et PME) s'avèrerait très utile afin que les entreprises soient mieux informées des enjeux, disposant d'outils et méthodes *bottom up* centrés sur l'usage de l'énergie, et puissent ainsi être incitées à contribuer plus massivement à l'effort national.

Correspondance : [romain.bort@citepa.org](mailto:romain.bort@citepa.org)

Réalisation : Lina Essafi (Ecole d'économie de Toulouse) ; Romain Bort, Etienne Feutren et Jérôme Boutang du Citepa.

17 septembre 2020.